

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JUILLET 2016 À 18:00 HEURES :

À la séance extraordinaire tenue le 12 juillet 2016 à 18 h 00, à la salle municipale, sont présents les conseillers(ères) : Diane Talbot, Éric Mageau, René Rivard, France Martel, Donald Lachance et Stanley Boucher. Sous la présidence de la mairesse Mme Nathalie Bresse.

Daniel St-Onge, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Il est constaté et mentionné que l'avis de convocation a été signifié dans les délais requis par le Code municipal à tous les membres du conseil.

Ouverture de la séance extraordinaire à 18:00 heures.

Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2016-07-147 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

- 1. Ouverture de la séance extraordinaire.**
- 2. Résolution pour adoption du Règlement d'emprunt numéro 602 – construction des réseaux d'aqueduc et d'égout, rue Desruisseaux.**
- 3. Résolution pour approbation du Règlement d'emprunt numéro 608 – augmentation de la capacité de traitement des eaux usées aux étangs aérés.**
- 4. Période de questions.**
- 5. Levée de la séance extraordinaire.**

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Donald Lachance **ET RÉSOLU QUE** le conseil municipal d'Ascot Corner adopte l'ordre du jour tel que déposé et en ajoutant le point 3.1 adoption du plan de lotissement du projet rue « B » dossier numéro PRO10082 en date du 6 juillet 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2016-07-148 2. RÉOLUTION POUR ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 602 – CONSTRUCTION DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT, RUE DESRUISSEAUX AU MONTANT DE 1, 200,000 \$:

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le Règlement d'emprunt numéro 602 pour la construction des réseaux d'aqueduc et d'égout de la rue Desruisseaux au montant de 1, 200,000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2016-07-149 3. RÉOLUTION POUR ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 608 - AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES AUX ÉTANGS AÉRÉS AU MONTANT DE 815,000 \$:

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Stanley Boucher **ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le Règlement d'emprunt numéro 608 pour l'augmentation

de la capacité de traitement des eaux usées des étangs aérés au montant de 815,000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

2016-07-150 ^{3.1} **RÉSOLUTION POUR ADOPTION DU PLAN DE LOTISSEMENT DU PROJET RUE « B » DOSSIER NUMÉRO PRO10082 EN DATE DU 6 JUILLET 2016 :**

ATTENDU QUE le plan de lotissement Phase I, du projet de la rue « B » qui consiste à remplacer le lot 5 428 413 par les lots 5 954 923 à 5 954 936 et 5 955 496 est conforme à notre réglementation;

ATTENDU QUE si la Phase II du projet de rue « B » n'est pas débutée dans trois ans, le T de virage devra être remplacé par un rond de virage conforme à notre réglementation;

ATTENDU QUE les plans de construction de rue dossier numéro INF-972-1A16 en date du 27 juin 2016 indiquent que la pente de la rue est de 10% et moins et que la largeur de la rue est de 16.75 mètres sur toute sa longueur;

ATTENDU QUE selon notre règlement de lotissement numéro 437 article 7.9 Fonds de parc et terrain de jeux, le 5% de la valeur mentionnée au rôle d'évaluation doit être versé lors de l'approbation du plan de lotissement, advenant que celui-ci ne se réalise pas, cette somme ne sera pas remboursée;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère France Martel **ET RÉSOLU QUE** le conseil adopte le plan de lotissement du projet de rue « B » numéro PRO10082 en date du 6 juillet 2016, tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

^{4.}
PÉRIODE QUESTIONS :

Aucune.

2016-07-151 ^{5.} **LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE :**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Diane Talbot **QUE** la séance extraordinaire soit levée à 18 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.

DANIEL ST-ONGE
DIR. GÉN. ET SECR.-TRÉS.

NATHALIE BRESSE
MAIRESSE